

Compte rendu de Conseil municipal du 11 octobre 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : BAILLON Anaïs (pouvoir J. BOULAIS), SECHERESSE Dolorès (pouvoir M. GACIOCH).

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

En ouverture de séance, et conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT, le conseil municipal décide, sur proposition du maire, de traiter à huis clos le dernier point à l'ordre du jour (maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions).

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
220, rue Jean-Baptiste Clément Sect. 097 AB 35	Bâti	1 125 m ²
61, impasse de la Guillotine Sect. AH 126	Non bâti	663 m ²
201, route de la Rochelle Sect. 097 AC 34	Bâti	2 336 m ²

VENTE ANCIENNE MAIRIE LA REVETIZON

Après plusieurs offres d'acquisition de l'ancienne mairie de La Revêtizon, finalement infructueuses, une nouvelle proposition est présentée au prix de 40 000 € net vendeur. L'acquéreur souhaite qu'une place de stationnement devant le bâtiment lui soit dédiée. Le conseil accepte à l'unanimité cette offre, aux prix et conditions indiqués.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

L'adjoint au maire en charge des réseaux présente au conseil le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable. Il souligne une augmentation des volumes d'eau achetés (+ 5,3 %) et une progression des volumes vendus (+ 8,17 %). Le rendement du réseau s'établit à 74 % (contre 72 % en 2016). Le tarif du service a été relevé au second semestre à 67 € pour la part fixe et 1,26 €/m³ d'eau consommée. Les contrôles qualité sont pleinement satisfaisants. Les charges d'exploitation s'élèvent à 138 390,51 € et les recettes à 198 988,25 €. Les dépenses d'investissement s'établissent à 92 747,73 €, intégralement autofinancés. Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : MISSION D'ARCHIVAGE

Afin de procéder à une mise à jour par élimination des archives communales et libérer la place nécessaire au classement des archives les plus volumineuses, le conseil municipal décide à l'unanimité, de recourir aux services d'un archiviste professionnel, placé sous la responsabilité du service des archives départementales, pour une mission contractuelle estimée à un mois, qui pourrait débuter en avril 2019.

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € pour faire face aux besoins de la collectivité. Après mise en concurrence de trois établissements financiers, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

Taux : 0,90 %

Commission de non utilisation : 0,10 %

Frais de dossier : 350 €

DEMOLITION DE L'ESPACE JEUNES

Monsieur le Maire ayant rappelé les décisions du conseil municipal en date des 14 décembre 2017 et 29 mars 2018 prononçant l'annulation du programme de rénovation de l'Espace jeunes, puis la démolition du bâtiment au regard de son état de vétusté, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise ROCHE TP, moyennant révision de la ligne relative à l'apport de remblai, la commune étant en mesure de fourniture tout ou partie du matériau nécessaire pour combler le vide sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

Parc éolien : le tribunal administratif de Poitiers, par décision du 27 septembre 2018, a accordé l'autorisation d'exploiter les 10 éoliennes prévues dans le projet porté par la société Engie Green sur les sites de Beauvoir et de Belleville.

Restructuration des Trésoreries : Mauzé-sur-le-Mignon et Beauvoir-sur-Niort étaient seules en lice pour accueillir le regroupement des quatre Trésoreries locales (Frontenay, Mauzé, Prahecq et Beauvoir). Contre toute attente, élus locaux et acteurs de ce projet de restructuration ont pris connaissance, par voie de presse, de la récente proclamation du Ministre des comptes publics du maintien de la Trésorerie de Prahecq.

CCAS : l'Union nationale des CCAS invite les élus locaux à regrouper, tout ou partie de leur action sociale, au sein d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), sans pour autant prononcer la dissolution des actuels CCAS qui pourraient alors conserver les actions de proximité.

Contrat local de santé : la CAN a informé les élus locaux de sa volonté d'agir en faveur de la couverture médicale en milieu rural afin de lutter contre les déserts médicaux.

Commémoration du 11 novembre 1918 : A l'occasion du centenaire, la manifestation communale sera organisée avec le Souvenir Français, comprenant, outre le message du Président et l'appel aux morts, une évocation historique de la Grande guerre, la diffusion d'une chanson (Florent Pagny), la lecture par un enfant d'une lettre de poilu, et l'hymne national chanté par les enfants.

MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT AU MAIRE

Ce point est débattu à huis clos.

Monsieur le maire expose au conseil municipal les faits qui l'ont conduit à retirer à M. Patrick JOUBERT la délégation qu'il lui avait confiée en début de mandat. Après en avoir débattu avec l'intéressé, et alors que le conseil s'apprête à se prononcer sur la question du maintien de l'adjoint dans ses fonctions, ce dernier informe l'assemblée délibérante qu'il a remis, ce jour même, à Madame la Préfète des Deux-Sèvres, sa démission du poste de 1er adjoint, et indique, de ce fait, que ce point à l'ordre du jour n'a pas lieu d'être maintenu.

Séance levée à 0h10